



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RECTRICE DE REGION ACADEMIQUE DE GUADELOUPE RECTRICE D'ACADEMIE CHANCELIERE DES UNIVERSITES DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 14 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

ARRETE

Article 1 : les professeurs certifiés classe normale dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 2022 pour l'accès à l'échelon 7.

Nom d'usage	Prénom	Affectation
BOUMBA	Fabrice	CLG Bébel Sainte-Rose
BOURGUIGNON	Claudia	LGT Félix Proto Les Abymes
DEVOUGE	Lucie	CLG Mont des accords Saint-Martin
GARRUSH	Aness	CLG Jules Michelet Pointe-à-Pitre
GOMBAULD	Nesly	LGT Félix Proto Les Abymes
HENRY	Caroline	CLG Raizet Les Abymes
HILAIRE	Léanie	CLG Mont des accords Saint-Martin
LABRADOR	Laura	Université Antilles Pointe-à-Pitre
HOAD	Erika	CLG Rémy Nainsouta Saint – Claude

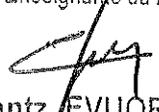
MAVOUNGOU	Doly	CLG Front de mer Pointe-à-Pître
MELSE	Laure	CLG Aurélie Lambourde Abymes
MICHEL	Laëticia	CLG Germain Saint-Ruf Capesterre Belle- Eau
PICHI	Christina	CLG Bois Rada Sainte-Rose
PIERRE ANTOINE	Gilles	LGT Gerville Réache Basse-Terre
SELLIN	Jeffray	LPO Pointe- Noire
SILVA GARCIA	Taymara	LGT Gerville Réache Basse-Terre
VINGADASSALON	Karine	CLG Raizet Les Abymes

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'académie (https://www.ac-guadeloupe.fr/ressources_humaines/gestion_administrative_personnels/personnels_denseignement_deducation_).

Les Abymes, le 15 mai 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Chef de la Division des
Personnels Enseignants du 2nd Degré


Frantz EVUORT

